

Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (CE) 1907/2006



2712 Sodium Azide

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:
Sodium Azide

Synonyme:

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119457019-37-XXXX

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.
C/Garraf 2
Polígono Pla de la Bruguera
E-08211 Castellar del Vallès
(Barcelona) Espagne
Tel. (+34) 937 489 400
e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)
Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange.

Classification Règlement (CE) n° 1272/2008.

Acute Tox. 2
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

Symboles de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H300 Mortel en cas d'ingestion.

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver...soigneusement apres manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un medecin.

P321 Traitement specifique (voir sur cette etiquette).

P501 Éliminer le contenu/récipient dans Directive 94/62/CE ou 2008/98/CE.

Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

N Dangereux pour l'environnement	R50/53
T+ Très toxique	R32
	R28

Pour le texte complete des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

3. Composition/Information des composants

Dénomination: Sodium Azide

Formule: NaN_3 M.= 65,01 CAS [26628-22-8]

Numéro CE (EINECS): 247-852-1

Número d'indice CE: 011-004-00-7

Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119457019-37-XXXX

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau (durant 15 minutes au minimum), en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Lavage d'estomac. Laxatifs: sulfate sodique (1 cuillerée à soupe dans 250 ml d'eau). Administrer une solution de charbon actif à usage médical. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Poudre sèche spéciale pour métaux. Recouvrir avec de la terre ou du sable secs.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

Eau. Mousse.

5.3 Risques particuliers:

Combustible. Conserver éloigné de sources d'ignition. Risque d'explosion de la poudre. Maintenir sec le lieu de travail. La substance ne doit pas entrer en contact avec de l'eau. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

5.4 Equipements de protection:

Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas permettre le passage aux égouts. Eviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Manipuler sous une hotte aspirante.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Accès limité, seulement autorisé à des techniciens.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

8.2 Contrôle limite d'exposition:

VLA-EC: 0,18 mg/m³

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Oter les vêtements contaminés. Utiliser un équipement de protection complet. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail. Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur le lieu de travail. Ne pas inhaler la substance.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Solide

Couleur: blanche

Granulométrie: N/A

Odeur: Inodore.

pH:

N/A

Point de fusion/point de congélation: N/A

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

N/A

Point d'éclair:

N/A

Inflammabilité (solide, gaz):

N/A

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

N/A

Pression de vapeur: N/A

Densité de vapeur: N/A

Densité relative:

N/A

Solubilité: 407 g/l dans l'eau à 20°C

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

N/A

Température d'auto-inflammabilité:

N/A

Température de décomposition: au-dessus de 300 °C

Viscosité: N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

10.2 Matières devant être évitées:

Acides. Métaux lourds Sels métalliques. (Risque d'explosion).

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Ne sont pas connues.

10.4 Information complémentaire:

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

TDL0 oral man : 0,71 mg/kg

LD L0 oral man : 143 mg/kg

LD50 oral rat : 27 mg/kg

LD50 skn rbt : 20 mg/kg

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation de la poussière: Irritation des voies respiratoires. Par ingestion: Irritation des muqueuses de la bouche, gorge, oesophage et tractus intestinal. Effets systémiques: effets sur le système nerveux central tachycardies hypotension difficultés respiratoires maux de tête vomissements nausées En contact avec la peau: Irritations Risque d'absorption cutanée. Par contact oculaire: Irritations D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :

12.1.1 - Test EC50 (mg/l) :

Poissons (L. Macrochirus) 1,5 mg/l

Classification :

Ext. tox.

Organismes mineurs 5 mg/l

Classification :

Ext. tox.

Espèces à sang froid 1 mg/l

Classification :

Ext. tox.

12.1.2. - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique

Elevé

Risque pour le milieu terrestre

Moyen

12.1.3. - Observations :

Toxicité élevée en milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Données non disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Données non disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

Données non disponibles.

12.6 Autres effets possibles sur l'environnement:

Ne pas faire pénétrer dans les sols et les nappes aquifères.

Produit polluant l'eau.

13. Considérations sur l'élimination**13.1 Substance ou préparation:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets. Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR):

Dénomination technique: AZOTURE DE SODIUM

UN 1687 Classe: 6.1 PELIG.M.AMB Groupe d'emballage: II (D/E)

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: AZOTURE DE SODIUM

UN 1687 Classe: 6.1 PELIG.M.AMB Groupe d'emballage: II

Aérien (ICAO-IATA):

Dénomination technique: Sodium azide

UN 1687 Classe: 6.1 PELIG.M.AMB Groupe d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 676 PAX 669

15. Information réglementaire

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Autres conseils de prudence

P330 Rincer la bouche.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

Étiquetage (65/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R:	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R32 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. R28 Très toxique en cas d'ingestion.
Phrases S:	S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S28a Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau.

Numéro et date de la révision: 4 15.09.2011

Date d'édition: 15.09.2011

Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 15

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.